

## BUREAU SYNDICAL DU 8 Janvier 2026

### Compte rendu des délibérations

Le 8 janvier 2026 à 10h00, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de Bergues, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 23/12/2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 24

Présents : 19

Pouvoir : 0

Votants : 19

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 <sup>er</sup> Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDZEELLE	7 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DUYCK Joël	MERVILLE	8 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 <sup>ème</sup> Vice-Président			X	
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 <sup>ème</sup> Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau			X	
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau			X	
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
MAZIERES Mark	STEEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau			X	
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X

Secrétaire de séance : M. Sylvain PETITPREZ  
 Et M. Arnaud DEVILLEZ

## Ordre du jour

- ❖ Représentation du TE Flandre lors des cérémonies de vœux
- ❖ Adoption du dernier compte rendu
- ❖ Agenda
- ❖ Points d'actualité
- ❖ Point sur les dossiers de subventions
- ❖ Suivi des travaux au 1<sup>er</sup> janvier 2026
- ❖ Préparation du comité syndical du 12 février 2026
- ❖ Questions diverses

## Secrétariat de séance

A l'unanimité, Monsieur Sylvain PETITPREZ est désigné secrétaire de séance, Monsieur Arnaud DEVILLEZ est désigné secrétaire adjoint.

## Représentation du TE Flandre lors des cérémonies des voeux

- ⇒ Mise en place d'un tableau de suivi (invitations/présence)  
Interlocutrice : Laura BLAU

## Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion de Bureau du 27 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

## AGENDA

- ❖ **Mardi 13 janvier 2026 : Webinaire avec OCTOPUS sur les optimisations en électricité :**
  - ⇒ Valable également pour l'EP
  - ⇒ inscriptions sur lien envoyé par mail aux communes adhérentes au marché.
  - ⇒ 1 vague par an
- ❖ **Vendredi 6 février à 9 h : Forum Sécurité au Conservatoire Botanique à BAILLEUL**
  - ⇒ A destination des entreprises et des services techniques
  - ⇒ Pour rappeler les règles de sécurité
  - ⇒ Sous forme d'ateliers pratiques avec Enedis, GRDF....
- ❖ **Jeudi 12 février 2026 :**
  - ⇒ **à 17h** : Bureau syndical en Mairie de STEENVOORDE
  - ⇒ **à 18h30** : Comité syndical à la Salle des Fêtes de STEENVOORDE
- ❖ **Vendredi 24 avril 2026 à 17h30 : Comité d'installation à l'Espace Flandre à HAZEBROUCK**

## ACTUALITÉS

Les élus prennent connaissance des actualités depuis la dernière réunion du Bureau.

- ⇒ 29 novembre 2025 : Salon du développement durable à l'Espace Flandre à HAZEBROUCK
- ⇒ 2 décembre 2025 : groupe de travail Mobilité Entente Territoire d'Energie Hauts de France à WORMHOUT avec visite de la station GNV
- ⇒ 17 décembre 2025 : réunion des élus de l'Entente Territoire d'Energie Hauts de France au SEZEO (EST de l'Oise)

⇒ **Point d'actualité sur L'avenir des syndicats techniques : courrier du Premier Ministre aux Présidents de départements**

*Le Premier Ministre*

Paris, le 24 NOV. 2025

Mesdames et Messieurs les présidents de conseil départemental,

Quelques jours après être venu à votre rencontre, à l'occasion des 94<sup>èmes</sup> assises des départements de France qui se sont tenues à Albi, je voulais vous réitérer par écrit les engagements que j'ai pris devant vous.

D'abord vous dire ma mobilisation pour l'avenir du département. Je suis moi-même conseiller départemental, je crois en son rôle fondamental et j'entends lui redonner toute sa place. Il faut donc réaffirmer clairement le rôle du département dans le cadre de la réforme de l'État que j'entends présenter en décembre prochain.

À court terme, pour 2026, l'État soutiendra les départements pour leur permettre de continuer à assumer leurs missions. L'État souhaite accompagner les départements, notamment les plus fragiles :

- Concernant le DILICO, je souhaite qu'il soit adapté et mieux ciblé. Le Gouvernement soutiendra dans les débats parlementaires un recentrage de l'outil sur les 25 départements présentant le moins de difficultés sociales.
- Concernant le fonds de sauvegarde, je souhaite en doubler la capacité l'an prochain, pour porter l'effort global de 300 à 600 M€ afin de mieux prendre en compte la situation des départements les plus en difficulté.

Toutefois, si l'État sera au rendez-vous de vos difficultés, le Gouvernement ne peut pas se satisfaire de cette situation. Créer un fonds d'urgence chaque année, ce n'est pas une solution.

Le chantier que lancera le Gouvernement doit permettre de réformer profondément l'État, pour clarifier les compétences de chaque acteur public. Cela devra permettre à l'État de se recentrer sur certaines missions et renforcer encore davantage son cœur régional. Des missions actuellement assumées par l'État seront décentralisées, pour les confier à la strate de collectivités qui permettra de rendre le service public plus efficacement. Le Gouvernement entend renforcer le rôle, les compétences et les capacités des collectivités pour y parvenir.

Il s'agira d'abord de faire du département la collectivité des solidarités. Je souhaite que nous avancions vers un nouveau modèle qui va bien au-delà du RSA ; nous allons créer l'allocation sociale unifiée (ASU), à travers un projet de loi qui sera tout prochainement présenté en conseil des ministres. Elle regroupera le RSA, les aides au logement et la prime d'activité. Il faut défendre un droit clair et lisible qui garantit à chacun un socle de protection adapté à sa situation, sans complexité ni redondance. C'est une réforme d'efficacité, mais aussi de justice sociale : chaque euro versé doit aller à celui qui en a le besoin, et il faudra préserver le juste équilibre entre solidarité et incitation à l'activité pour que le travail paie. Nos concitoyens nous le demandent. Nous allons le faire.

Cette réforme se fera en lien avec les collectivités départementales, dès 2026, pour construire le compte social unique (CSU), qui permettra à chaque citoyen mais aussi aux élus locaux d'avoir une vision claire des revenus perçus par un foyer au moment de l'instruction des aides. Et donc, d'asseoir les aides locales en s'appuyant sur le revenu social de référence pour assurer que le travail paye plus que les aides sociales.

Dans ce contexte, se pose la question de la recentralisation du paiement du RSA, sans préjudice de la compétence d'insertion qui continuera bien évidemment de relever des départements. Un groupe de travail Etat-Départements sera mis en place sur le sujet.

L'autre ambition que portera le Gouvernement au sein du projet de loi décentralisation est une vraie clarification des compétences entre l'État et les départements dans le domaine médico-social et sanitaire. D'abord en vous confiant un rôle de copilote du déploiement de France Santé avec les préfets de département et les services du ministère de la santé, afin d'organiser le maillage territorial de l'accès aux soins pour répondre aux attentes de nos concitoyens avec des dispositifs adaptés à votre territoire.

Pour compléter cette compétence d'organisation de l'accès aux soins dans vos territoires, une hypothèse de travail pourrait être de vous transférer la gestion du bâti des hôpitaux de proximité – sur le même modèle que la gestion du bâti des collèges. Cela doit permettre de mutualiser les compétences en ingénierie et d'avoir des infrastructures les plus adaptées aux besoins locaux.

Le Gouvernement envisage également de vous confier pleinement la planification, l'organisation et la responsabilité du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Le rôle des départements sera renforcé, y compris pour les nouvelles formes d'habitat intermédiaire souhaitées par nos concitoyens et pour lequel nombreux d'entre vous ont investi ces dernières années. En miroir, le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et le Ministère de la Ville et du Logement devront se désengager de cette compétence qui vous reviendra entièrement.

C'est là encore une demande de longue date des départements de France, le Gouvernement proposera de confirmer le département comme collectivité chef de file des réseaux de proximité. D'abord en reconnaissant ce que vous faites déjà en renforçant vos capacités d'intervention sur les sujets de l'eau, du numérique et de la distribution de gaz et d'électricité, et ce dans le respect des réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions. Mais surtout pour vous permettre d'aller plus loin, la question se pose de vous transférer les plus de 10 000 kilomètres de routes nationales non concédées, alors que vous en gérez déjà plus de 400 000 km.

Pour financer l'ensemble des compétences que le Gouvernement envisage de vous confier dans cette réforme de l'Etat, nous vous proposerons de sortir du modèle actuel, pour trouver des recettes qui soient en lien avec les dépenses des conseils départementaux. Dès lors que de nouvelles responsabilités sont confiées aux départements, il faudra lui attribuer des recettes couvrant ces dépenses nouvellement transférées. Un groupe de travail sur le sujet sera mis en place dans les prochaines semaines et il se prononcera notamment sur un transfert d'une part de CSG aux départements.

Dans cette période où – plus encore que le rôle des conseils départementaux – c'est l'action publique en général qui est interrogée par nos concitoyens, nous devons montrer que nous sommes capables de nous réformer, de nous transformer pour répondre aux attentes des Français.

Je suis certain que nous trouverons une majorité au Parlement pour y arriver, à condition d'être ambitieux et de profondément changer les choses.

Je vous prie d'accepter, Mesdames et Messieurs les présidents de conseil départemental, l'expression de mes salutations respectueuses.

*Bien à Vous, 1*

Sébastien LECORNU



⇒ **Projet de courrier à adresser aux parlementaires du Territoire :**

Objet : Compétence distribution publique d'électricité – Alerte sur le risque de remise en cause de son appartenance au bloc communal

Madame la Députée, Monsieur le Député,  
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Le Gouvernement a engagé, à l'automne 2025, un nouvel acte de décentralisation qui doit se traduire par un projet de loi soumis au Parlement avant les élections municipales de mars 2026. Cette réforme vise notamment à clarifier l'exercice des compétences et à préciser le rôle de chaque niveau de collectivité territoriale. Dans ce contexte, les déclarations du Premier ministre, formulées lors des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025 puis confirmées par courrier aux présidents de conseils départementaux le 24 novembre suivant, ont suscité une vive inquiétude. L'intention exprimée de reconnaître le département comme « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz, interroge profondément l'équilibre institutionnel actuel.

La distribution publique d'électricité et de gaz relève historiquement et juridiquement du bloc communal – communes et intercommunalités – depuis la loi fondatrice du 15 juin 1906. Si une faculté dérogatoire avait été ouverte aux départements en 1930, celle-ci n'a été mise en oeuvre que de manière très marginale et a été définitivement refermée par la loi de 2004, à l'exception de deux départements. Aujourd'hui, le code de l'énergie consacre sans ambiguïté l'appartenance des réseaux publics de distribution aux communes et à leurs groupements, en leur qualité d'autorités organisatrices.

Cette organisation a fait ses preuves. Elle repose sur de grandes concessions de distribution, souvent portées par des syndicats d'énergie à l'échelle départementale (et parfois à l'échelle infra-départementale), associant volontairement communes rurales et urbaines au sein d'un même espace de solidarité, de proximité et d'efficacité. Remettre en cause cet équilibre au profit du Département, chef de file, ferait peser un risque réel de fragmentation territoriale et de complexification institutionnelle, en contradiction avec l'objectif affiché de clarification des compétences.

Par ailleurs, la question du financement des réseaux appelle une vigilance particulière au regard de l'utilisation de la recette d'accise sur l'électricité. Nous avons constaté comme beaucoup d'autres syndicats d'énergie que la taxe départementale sur l'électricité, transformée en part départementale de l'accise sur l'électricité par la loi de finances pour 2021, ne contribue plus depuis de nombreuses années au financement des réseaux, alors même que les Départements continuent à percevoir cette recette.

À l'inverse, l'expérience montre que lorsque la perception de l'accise est confiée aux autorités organisatrices, les investissements sur les réseaux – enfouissement, sécurisation, résilience face aux aléas climatiques, raccordement des énergies renouvelables, accompagnement de l'électrification des usages – sont plus importants et plus équitables entre territoires ruraux et urbains. Le fléchage clair de ces recettes vers les réseaux permet également de limiter, à terme, la pression sur le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) supporté par les usagers.

Dans un contexte de transition énergétique accélérée et de besoins d'investissements considérables sur les réseaux, notamment en zone rurale, il apparaît essentiel de conforter le rôle des autorités organisatrices communales et intercommunales, et de renforcer la mutualisation des ressources à l'échelle des concessions. À ce titre, réintroduire la perception de la part communale d'accise par les autorités organisatrices de la distribution publique, en lieu et place des communes de plus de 2000 habitants, comme cela était initialement prévu dans la loi de finances de 2013, me paraît être une mesure de cohérence.

C'est pourquoi nous appelons solennellement les parlementaires à être particulièrement vigilants lors de l'examen des futurs actes de décentralisation et à défendre les orientations suivantes :

- renoncer à toute évolution visant à faire du Département le chef de file des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz ;
- maintenir la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité comme une compétence relevant exclusivement du bloc communal, hors régimes dérogatoires existants, conformément à une organisation éprouvée et efficace;
- engager une réflexion approfondie sur les iniquités actuelles liées à la perception de l'accise sur l'électricité, tant entre communes selon leur strate démographique qu'au regard du rôle réel des Départements dans le financement et la résilience des réseaux.

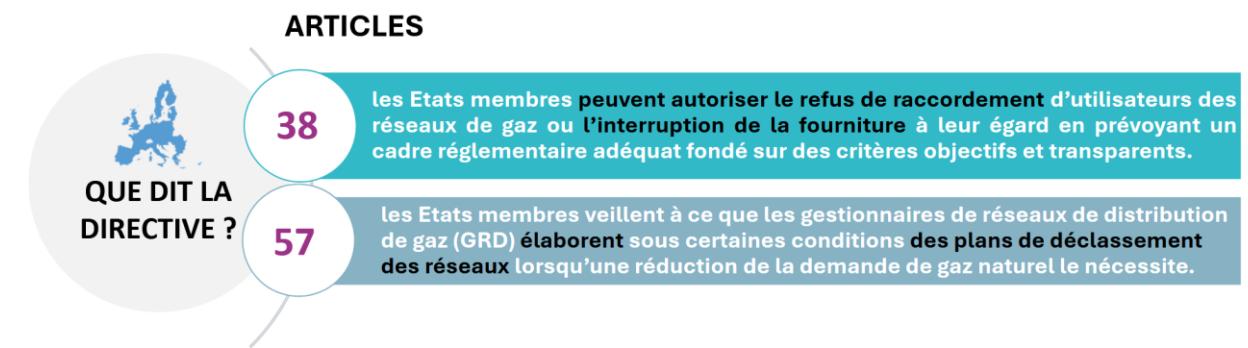
Au-delà, la réflexion portant sur la pertinence d'un regroupement du pouvoir concédant à la maille départementale («départementalisation») peut sembler pertinente sur la quasi-totalité du territoire national. Toutefois cela ne nous apparaît pas envisageable pour un Département comme le Nord sans perdre de notre réactivité et de notre proximité avec les besoins spécifiques de nos territoires. Pour autant, sous l'égide du préfet, et de manière concertée, il pourrait être initier un nouveau processus de regroupement à une maille jugée pertinente.

Nous sommes convaincus que la réussite de la transition énergétique et la cohésion des territoires passent par une gouvernance claire, cohérente et fondée sur l'échelon de proximité. Nous comptons sur votre vigilance et votre engagement pour préserver une organisation qui a démontré son efficacité au service des collectivités et des usagers.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

⇒ **Point d'actualité sur la directive GAZ :**

## Directive « Gaz » 2024/1788 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024



## LA TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE GAZ

### Projet de loi DDADUE 3

Adaptation au droit de l'Union européenne

Un projet de loi transversal déposé au Sénat le 10 novembre, composé de 70 articles pour mettre en conformité le droit français avec 75 textes européens (32 directives et 43 règlements).



Au sein de cet ensemble technique et transversal, il convient de distinguer plus particulièrement le **TITRE V (articles 36 à 45)** concernant les dispositions d'adaptation au droit de l'union européenne en matière de transition énergétique et climatique



**Article 38** ajoute au sein du chapitre II sur la distribution de Gaz dans le Code de l'énergie (*au sein du titre III livre IV*) une section 4: **Optimisation des réseaux de distribution de gaz naturel**



- Discussion en séance publique prévue en **février 2026**.
- **Désignation de rapporteurs** sur le projet de loi ce **mercredi 17 décembre** en **Commission des affaires économiques**



# Projet de loi DDADUE 3



## ART. 38 V DU PROJET DE LOI DDADUE 3

=

Etude d'optimisation des réseaux + Zones d'interdiction des raccordements

### SUR L'ÉTUDE D'OPTIMISATION DES RÉSEAUX

1

**Obligation** pour les GRD desservant plus de 45 000 consommateurs d'élaborer une **étude d'optimisation des réseaux** qu'ils exploitent

2

**Faculté pour l'AODG** de demander à un GRD desservant moins de 45 000 consommateurs d'élaborer une étude d'optimisation

3

**Transmission** de l'étude d'optimisation au **ministre et à la CRE**, lesquels peuvent demander des **modifications**.



# Projet de loi DDADUE 3

### SUR LES ZONES D'INTERDICTION DES RACCORDEMENTS

4

**Faculté pour l'AODG** de délimiter **des zones d'interdiction de raccordement (ZIR)**, au sein desquelles les nouveaux raccordements au RPD gaz sont interdits

5

**Faculté pour la commune de supprimer la ZIR** sur son territoire

6

**Faculté pour la commune de déroger à une interdiction de raccordement** après avis de l'AODG et du GRD

7

Les décisions relatives aux ZIR sont **annexées au PLU**



# Synthèse



## Optimisation des réseaux de distribution de gaz naturel

Insertion de nouvelles obligations dans le **Code de l'énergie**.

### Sur l'étude d'optimisation:

- Les **GRD desservant > 45 000 consommateurs** doivent réaliser une **étude d'optimisation des réseaux** exploités (contenu précisé par décret).
- Faculté pour l'AODG de demander à un GRD desservant moins de 45 000 consommateurs d'élaborer une étude d'optimisation
- Transmission de l'étude d'optimisation au ministre et à la CRE, lesquels peuvent demander des modifications.

### Sur les zones d'interdiction des raccordements:

- Les **AODG** peuvent définir des **zones d'interdiction de raccordement**, où tout nouveau raccordement est interdit.
- Possibilité pour le **Bureau** de prendre acte.
  - de **supprimer** une zone d'interdiction située sur son territoire ;
  - de **déroger** à l'interdiction d'un raccordement pour un projet spécifique, après **avis de l'AODG et du GRD**.

Les décisions relatives aux ZIR sont **annexées au PLU**



## SUBVENTIONS

### ❖ Subventions à déposer : ACTEE Chêne Saison 6 :

Le programme ACTEE vient d'annoncer l'ouverture à partir du 13 novembre 2025 des candidatures pour la saison 6 du programme Chêne. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 9 janvier 2026.

- Pour les lots 2 (outils), 3 (études) et 5 (AMO) :

- ⇒ Devis signé/ études lancées à partir du 21/09/2024
- ⇒ Factures éligibles entre le 28/02/2025 et le 30/09/2026

- Pour le lot 4 (MOE) :

- ⇒ marchés initiaux de maîtrise d'œuvre signés à partir du 27/02/2025
- ⇒ Factures éligibles entre le 28/02/2025 et le 30/09/2026

**Le TE Flandre a présenté une candidature pour :**

- L'hôtel de ville de Bergues
- L'école Philippe de Comynes de Renescure
- Le siège de la CCHF

Le TE80, le SE60 et le SIDEN SIAN Noréade déposent également une candidature.

### ❖ Subventions à déposer : DSIL

Une attention particulière sera apportée aux projets répondant aux besoins des territoires et ayant trait :

- A la réduction de l'empreinte énergétique sur l'environnement et à la diminution des factures énergétiques sur le budget de fonctionnement des collectivités, au travers de la rénovation des bâtiments ou de la modernisation des équipements par des énergies renouvelables (biomasse, solaire, pompes à chaleur, géothermie) ou des outils de maîtrise et de pilotage de la consommation ;
- Au développement écologique et à la qualité du cadre de vie dans le cadre de la trajectoire ZAN de zéro artificialisation nette (travaux d'espaces publics renforçant la place de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur) ;
- Au développement de la mobilité du quotidien notamment la mobilité douce (pistes cyclables), le covoiturage et l'autopartage (par exemple avec des parkings relais).

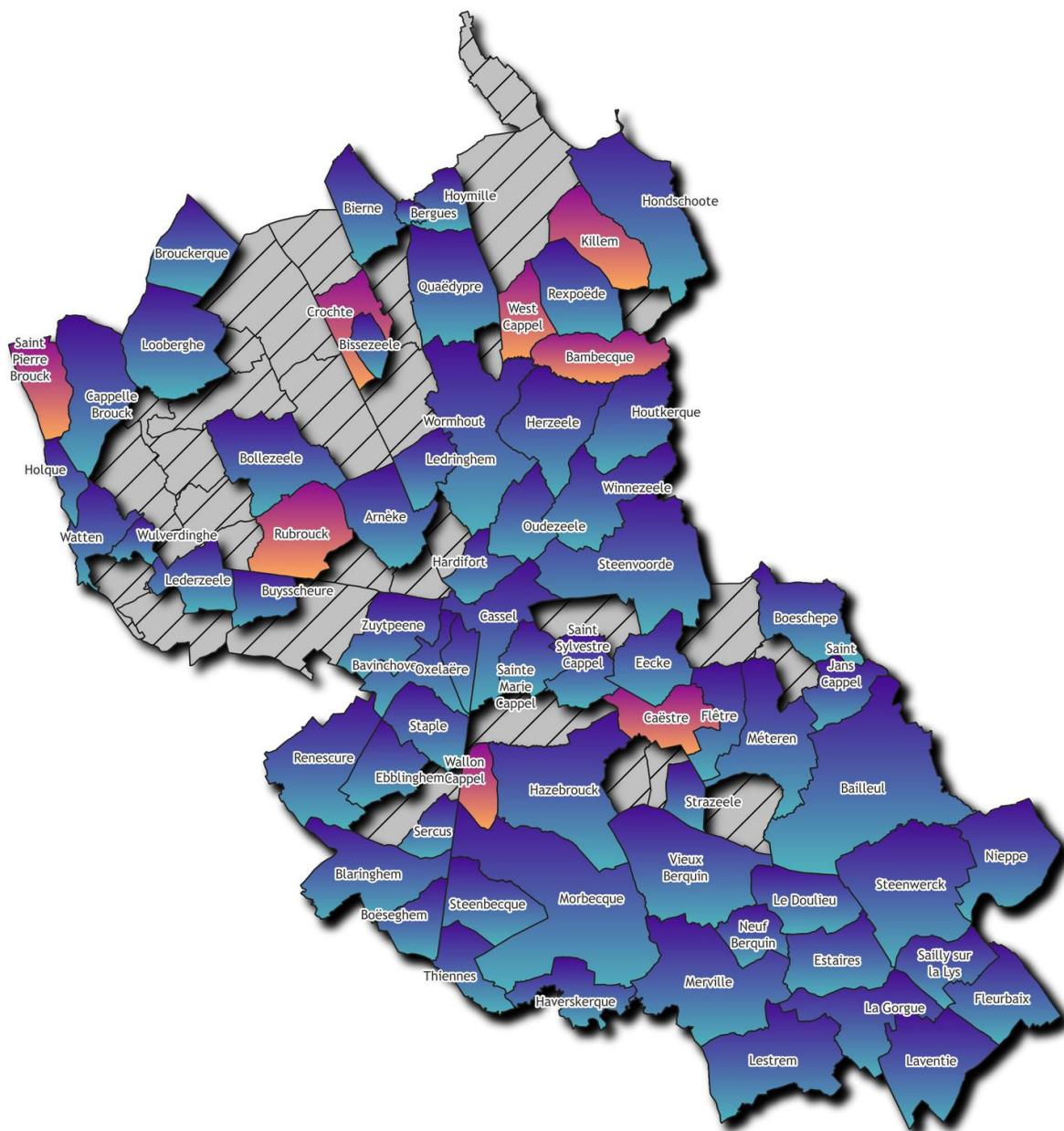
⇒ Un questionnaire a été adressé à toutes les collectivités pour :

- Projet ombrières,
- Projet GTB dans les bâtiments publics.

## Suivi des travaux au 1<sup>er</sup>/01/2026

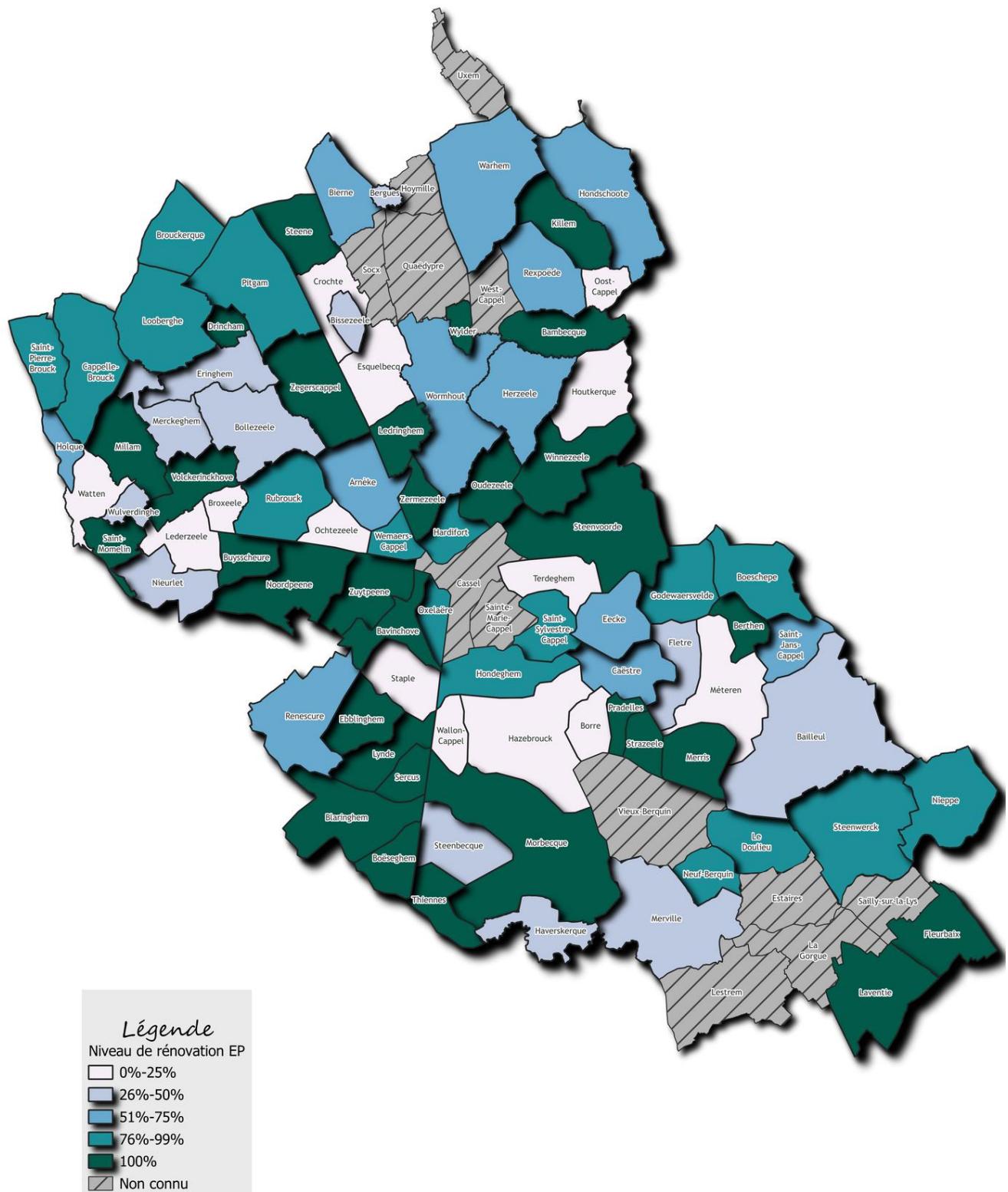
### ❖ Déploiement IRVE :

Bornes existantes  
Bornes en chantier



- ⇒ **Organisation d'une réunion de suivi du SD IRVE avec l'AGUR et ENEDIS sera programmée prochainement.**

## ❖ Rénovation du Parc d'Eclairage Public :



❖ **Suivi des demandes d'autorisations d'urbanisme pour 2025 :**

- **Bornes IRVE :**

SUIVI URBANISME POSE DE BORNES IRVE SECTEUR MH en 2025					
Commune	Adresse	Projet	Date de Depot	N° DP	Date de Validation
WORMHOUT	R de Rubrouck, S de Sports R. Deldicque	Borne	6/1/2025	DP 59663 25 00008	Accord du Maire le 13/03/2025
WORMHOUT	Route de Steenvoorde, Salle de l'ancienne briqueterie	Borne	23/01/2025	DP 59663 25 00007	Accord du Maire le 13/03/2025
WORMHOUT	Allée aux fleurs	Borne	6/2/2025	DP 59663 25 00019	Accord du Maire le 11/04/2025
RUBROUCK	Contour de l'Eglise	Borne	17/02/2025	DP 059 516 25 00003	Accord du Maire le 24/03/2025
BAMBECQUE	Rue des Ifs	Borne	13/02/2025	DP 59046 25 00003	Accord du Maire le 25/03/2025
WORMHOUT	Nouveau Projet Place du G de GAULLE	Borne	24/02/2025	DP 59663 25 00028	Accord du Maire le 21/03/2025

- **Ombrières photovoltaïques :**

SUIVI URBANISME CREATION OMBRIERES PV en 2025					
Commune	Adresse	Projet	Date de Depot	N° DP ou PC	Date de Validation
BLARINGHEM	Sentier de l'école - Parking Ecole Lino VENTURA	2 Ombrières emprise totale du projet : 593m2	22/07/2025	DP 059 084 25 00026	6/8/2025
HOYMILLE	Rue du Zyckelin 59492	1 Ombrière 4 véhicules 60m2 d'Emprise PC ABF	11/12/2025	PC 59319 25 00008	

## ❖ **Suivi des dispositifs ACTEE en 2025 :**

### ⇒ **Audits énergétiques réalisés en 2025 :**

Pour le Lot 1 – Nord :

- BOESEGHEM : Salle polyvalente
- SAINTE MARIE CAPPEL : Salle des fêtes
- WATTEN : Centre Socio Culturel
- FLETRE : Ex-Presbytère
- MERCKEGHEM : Ecole du Bourg
- WINNEZEELE : Salle des fêtes

Pour le LOT 2 – SUD :

- STEENWERCK : Pavillon Les Iris, Annexe Mairie, Ecole maternelle et primaire du Tilleul
- NIEPPE : Salle David Douillet, Dojo, Salle Omnisports, Espace Raymond Leduc

Au total, **15 audits énergétiques ont été réalisés en 2025.**

### ⇒ **Accompagnement pour le financement des frais de maîtrise d'oeuvre en 2025 :**

- 2 dossiers validés par la FNCCR
- 4 dossiers en cours de préparation

## ❖ **Suivi des opérations solaires en ACC - 2025 :**

### ⇒ **4 opérations en service :**

- Neuf-Berquin
- Le Doulieu
- Fleurbaix
- Merris

### ⇒ **5 opérations en cours :**

- Boeschèpe
- Berthen
- Bavinchove
- Aérodrome CCFL
- Cœur de Flandre Aggro

### ⇒ **10 opérations en étude :**

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• La Gorgue</li><li>• Vieux-Berquin</li><li>• Sercus</li><li>• Blaringhem</li><li>• Nieurlet</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Hoymille</li><li>• Wormhout (STEP Noréade)</li><li>• West-Cappel</li><li>• Crochte</li><li>• Ledringhem</li></ul> |
|--|---|

## Préparation du Budget 2026 et du Comité du 12 février 2026

Le Bureau émet un avis favorable au projet de BP 2026 et au projet d'Ordre du jour en vue du Comité du 12 février 2026.

### Questions diverses

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus*

**Sylvain PETTIPREZ**  
Secrétaire de séance,

**Michel DECOOL**  
Président du Territoire d'Energie Flandre,

Compte rendu adopté lors du bureau du 12 février 2026  
Publié le 13 février 2026